

ANNEXE AU CCP
AGENDA DES DATES DE PAIEMENT LEGALES
DES COTISATIONS SOCIALES, CONTRIBUTIONS
ET RETENUES D'IMPOT A LA SOURCE

COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS CESU - TPEE/ IMPOT SUR LE REVENU RETENU A LA SOURCE			
Nature des versements	Jour d'échéance	Périodicité	Observations
Cotisations et contributions des particuliers employeurs prélevées dans le cadre de l'offre CESU (Chèque Emploi Service Universel)	Dernier jour ouvré du mois	Mensuelle	M+2 de la période d'activité déclarée Après déduction du crédit d'impôt le cas échéant
Impôt sur le revenu retenu à la source par les particuliers employeurs dans le cadre de l'offre CESU	Dernier jour ouvré du mois	Mensuelle	M+2 de la période d'activité déclarée Après déduction du crédit d'impôt le cas échéant
Cotisations et contributions des particuliers employeurs dues au titre de l'offre TPEE (Titre du Particulier Employeur Etranger)	Versements spontanés et aléatoires, il n'existe pas d'échéance commune à l'ensemble des cotisants concernés. Le paiement par carte bancaire s'effectue à la suite de la déclaration, qui peut intervenir à tout moment, sans échéance fixe ni régularité.		
Impôt sur le revenu retenu à la source par les particuliers employeurs dans le cadre de l'offre TPEE	Non concernés		